



MOUVEMENT LUMUMBISTE PROGRESSISTE

Comité Exécutif National

Cabinet Du Président

**ARRETE N°001/MLP/PN/FD/022 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE EXECUTIF NATIONAL DU MOUVEMENT LUMUMBISTE
PROGRESISTE**

Le Président National,

Vu les Statuts du Parti, spécialement en leurs articles 31 point II, 34 et 35 ;
Vu le règlement intérieur du Parti, spécialement en ses articles 43 point 5 et 45 ;

Vu les dossiers des intéressés qui ne ménagent aucun effort d'exceller dans la loyauté, le dévouement, l'engagement ainsi que dans leur détermination à œuvrer aussi bien à l'émergence du Parti qu'à la conquête sans faille du pouvoir politique de l'Etat, en vue d'offrir à la nation congolaise longtemps meurtrie par les différents régimes au pouvoir, le bien-être dont elle n'a jamais cessé de rêver ;

Vu l'impérieuse nécessité de restructurer le Parti et de redynamiser ses activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République Démocratique du Congo, après administration et gestion réussies du Parti par le Comité Intérimaire ;

Vu l'urgence,

ARRETE

I. DU SECRETARIAT GENERAL

Article 1 :

Est nommé Secrétaire Général du Mouvement Lumumbiste Progressiste et Secrétaire National à la formation des cadres et à l'idéologie, **NDEKO Professeur Ordinaire LOHATA TAMBWE PAUL RENE.**

Article 2 :

Sont nommés, aux fonctions des Secrétaires Généraux Adjoint en regard de leurs noms, les Ndeko ci-après :

1. **Ndeko Me MIMIE-ANGELE KONDE YUYA** : Secrétaire Général Adjoint chargé de la Communication, Médias et porte-parole du parti ;
2. **Ndeko Me José LONDOLA OWAMBA**, Secrétaire Général Adjoint chargé des Questions Juridiques, Administratives et Electorales ;
3. **Ndeko HOPPY MAMPUYA DIAMWINI** : Secrétaire Général Adjoint en charge de l'Implantation, Mobilisation et Propagande ;
4. **Ndeko Chef de Travaux Benoît WETSHI-NDJADI** : Secrétaire Général Adjoint chargé des Questions Politiques et Innovations Stratégiques ;
5. **Ndeko Professeur Ordinaire Georges MPWATE NDAUME**: Secrétaire Général Adjoint aux Relations Extérieures et Coopération Internationale ;
6. **Ndeko IVON NGOY TSHINA** : Secrétaire Général Adjoint chargé de la qualité de la vie, Commerce et Coopération Régionale.

Article 3 :

Sont nommés Secrétaires Permanents en regard de leurs noms, les personnes ci-dessous :

1. **Ndeko Ingénieur Lambert SHONGO OBOMA** : Secrétaire Permanent en charge des Infrastructures, Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire ;
2. **Ndeko Mgr François MFUMUKANI UHATU** : Secrétaire Permanent en charge de la Réconciliation, de la Cohésion Nationale et des Questions Religieuses ;
3. **Ndeko Willy KUMIYAMBA** : Secrétaire Permanent chargé de la Classe Moyenne, Petites et moyennes Entreprises ;
4. **Ndeko Me. John OMEHATA WEMBOLUA** : Secrétaire Permanent à la Justice, Doléances et Revendications de la Population.

Article 4 :

Sont nommés Secrétaires Nationaux en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. **Ndeko Mamie NYOTA MAKONGA** : Secrétaire National chargé des Questions de Défense et Sécurité ;
2. **Ndeko Crispin OKENGE ONADJAMBA**, Secrétaire National chargé de la Numérique;
3. **Ndeko Jean Marie KANKU**: Secrétaire National chargé des Relations avec les Organisations et Partis Politiques ;
4. **Ndeko Joseph OYOMBO OMALOKOHO** : Secrétaire National Résident Délégué à l'Union Européenne ;

5. **Ndeko Me Paul DIOWO** : Secrétaire National en charge du Travail et Organisations Socio-Professionnelles;
6. **Ndeko Wivine BAKA MUFU** : Secrétaire National aux Finances et à l'Intendance ;
7. **Ndeko Michel PONGO OMATETE** : Secrétaire National en charge de l'Economie et Budget ;
8. **Ndeko BEN ASUNI OMANDJENDE** : Secrétaire National en charge de l'Agriculture et développement rural ;
9. **Ndeko Maître Roger NGALAMULUME BOLAMBA** : Secrétaire National en charge de l'Environnement et Conservation de la Nature ;
10. **Ndeko Antoinette KOSO DENDE** : Secrétaire National chargé des Affaires Sociales et des Questions Humanitaires ;
11. **Ndeko Jonathan MAKOBA MULUNDA**: Secrétaire National en charge de l'Education Nationale, de la Télécommunication, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
12. **Ndeko Me. Patrick TINDA** : Secrétaire National en charge des Questions de Mines et de la Riposte;
13. **Ndeko Claude LUKUSA** : Secrétaire National en charge de l'Energie;
14. **Ndeko Grâce TSHIUNZA** : Secrétaire National aux Droits Humains ;
15. **Ndeko Chantal MANGA MODI** : Secrétaire National chargé du Genre, Femmes et Famille ;
16. **Ndeko Adolphe KATENDE MUTOMBO** : Secrétaire National aux Sports et Loisirs ;
17. **Ndeko Maître Jean-Louis ESOMA** : Secrétaire National chargé de la Jeunesse, Culture et Arts ;
18. **Ndeko Docteur Raphael LOHOMBO TOSOMBA** : Secrétaire National à la Santé.

Article 5 :

Sont nommés aux fonctions ci-dessous en regard de leurs noms :

1. Secrétaire National Adjoint chargé des relations avec les organisations et Partis Politiques : **Ndeko Chef de Travaux Apollinaire KALONJI**
2. Secrétaire National Adjoint chargé de la Qualité de la vie : **Ndeko Maître Bienvenu EKOFO BOLA** ;
3. Secrétaire National Adjoint en charge de la Jeunesse, Culture et Arts : **Ndeko Jean-Claude MOBONI BATULI** ;
4. Secrétaire National Adjoint en charge des Questions Juridiques, Administratives et Electorales : **Ndeko Me. Jean OTAMBO ATANDJO** ;
5. Secrétaire National Adjoint en charge des Questions sociales et Humanitaires : **Ndeko NANA MBUJIBUNI MUKUNA** ;

6. Secrétaire National Adjoint à la Santé : **Ndeko Yvette MVUL'OKONDA OSOMBA.**
7. Secrétaire National Adjoint en charge de la mobilisation et implantation : **Ndeko Gilbert LOMBELA ;**
8. Secrétaire National Adjoint en charge de la Réconciliation, de la Cohésion Nationale et des Questions Religieuses : **Ndeko Pasteur Roger SINDO LUBUA ;**
9. Secrétaire National Adjoint en charge de la justice, doléances et revendications de la population : **Ndeko Maître Joseph LOMAMI ;**
10. Secrétaire National Adjoint en charge des questions de Défense et Sécurité : **Ndeko Désiré NGALIMIKI TAMPO ;**
11. Secrétaire National Adjoint en charge de l'Economie : **Ndeko Jerry LOMBOTO.**

II. DU BUREAU POLITIQUE

Article 6 :

5. Est nommé Directeur du Bureau Politique : **Ndeko Professeur Félix LOTOKO LISULE.**

III. DE LA CENTRALE ELECTORALE DU MOUVEMENT (CEM)

Article 7 :

Est nommé Président de la Centrale Electorale du Mouvement : **Ndeko Chef de Travaux Michel BOKAKONYA ONGOLI.**

Article 8 :

Sont abrogés, toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07/01/2022.

Honorable Franck DIONGO SHAMBA

Président National

Pour copie conforme

Ndeko Guylain FUNDI ABEDI

Directeur du Cabinet